# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## toxicomanie

Question écrite n° 5321

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les très vives inquiétudes des associations et services spécialisés dans la lutte contre la toxicomanie suite à l'annonce d'une diminution des crédits alloués aux dispositifs spécialisés. Cette amputation des crédits met en danger l'action des établissements spécialisés, les réseaux sanitaires entre hôpital et médecine de ville ainsi que les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Cette décision du Gouvernement remet en cause de nombreux traitements de substitution et des places en appartement thérapeutique résidentiel. Le maintien d'une véritable politique de santé permettant aux usagers de drogues de sortir de la dépendance paraît essentiel alors même que le Gouvernement annonce un renforcement des mesures répressives à l'encontre des toxicomanes. C'est le travail mis en place depuis de nombreuses années tant par les associations que par les établissements spécialisés auprès des populations les plus vulnérables, des toxicomanes et des jeunes qui se trouve compromis du jour au lendemain. Elle lui demande quelle politique le Gouvernement en général et son ministère en particulier comptent mener en matière de prévention, de lutte contre les dépendances et d'aide aux toxicomanes.

### Texte de la réponse

Le budget de la MILDT a été affecté d'un gel de 5 millions d'euros. Toutefois, dans ce contexte budgétaire contraint, il a été décidé de privilégier les actions de prévention menées dans les départements sous l'égide des chefs de projet « drogues et dépendances ». C'est ainsi que les 40 centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existants bénéficieront de la totalité des financements prévus. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (CDO), elles bénéficieront également des dotations leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Les financements qui viennent de faire l'objet d'une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet devraient ainsi permettre de conforter en 2002 le dispositif CIRDD et CDO.

### Données clés

**Auteur :** Mme Marie-Françoise Clergeau
**Circonscription :** Loire-Atlantique (2e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 5321
**Rubrique :** Drogue
**Ministère interrogé :** santé
**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2002, page 3843

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE5321

**Réponse publiée le :** 6 janvier 2003, page 114